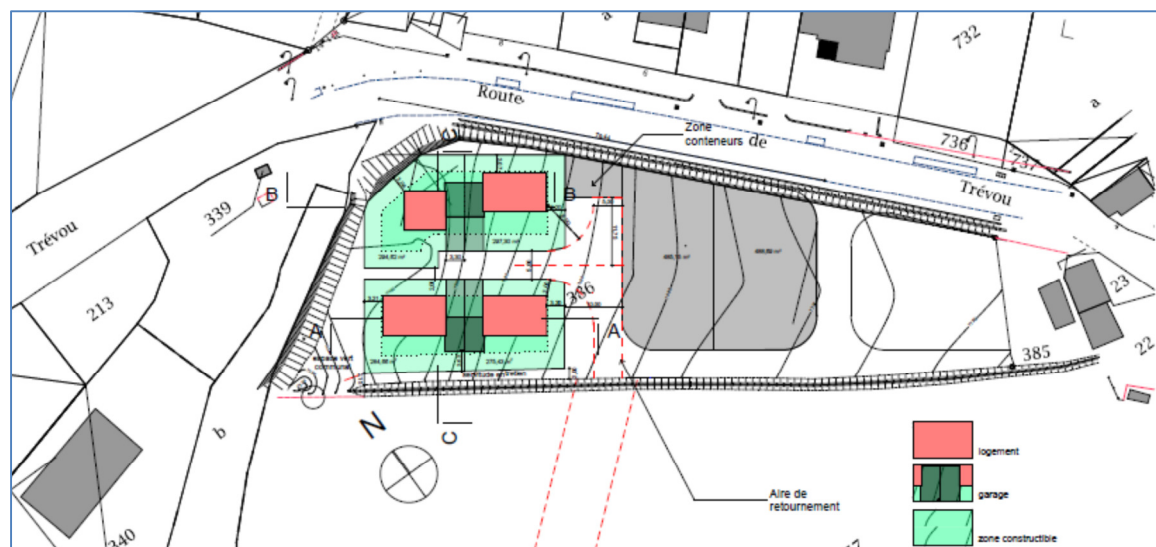


## Communiqué :

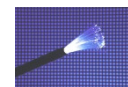
L'utilisation de plus en plus fréquente du désherbage mécanique (débroussailleuse) le long des voies communales demande aux employés municipaux une grande vigilance. Toutefois, ils ne peuvent tout entendre, ni tout voir à cause du port du casque et de la visière de protection. Si vous les croisez lors de leurs interventions en bordure de route, merci de redoubler vous aussi de vigilance, pour leur sécurité, la vôtre et éviter des désagréments involontairement causés : projections de graviers, poussière, etc... **Respectons-nous les uns les autres**

## La construction de 4 logements, Route du Trévou.

Une esquisse avait été présentée en février. L'implantation définitive, retravaillée par Madame Blandine Houssais, architecte du maître d'ouvrage à savoir « Côtes d'Armor Habitat » a été présentée le 02 mai 2017, en présence également des Services de Lannion Trégor Communauté. Il s'agit de 3 appartements T3 de plain-pied et d'un appartement T4, implantés au plus près en direction du hangar communal, afin de conserver trois lots dans la partie haute vers le bourg, pour une utilisation communale ou privative (environ 500 m<sup>2</sup> par lot).



## L'arrivée de la fibre optique sur la commune



Camlez ayant un débit de réseau des plus faible de notre secteur, les élus ont décidé de prioriser notre commune dans le cadre du déploiement du programme « Bretagne Haut Débit » en fibre optique. Afin d'anticiper le déploiement de l'infrastructure (prévue à partir de 2018) et avant la commercialisation des prises (prévue d'ici fin 2019), les habitants de la commune doivent se préparer à être informés d'une campagne d'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques actuelles.

En effet, la fibre optique utilisera les infrastructures de génie civil existant du réseau téléphonique, à savoir les fourreaux souterrains pour le bourg de Camlez. Pour le reste de la commune où les lignes sont aériennes, la fibre optique sera installée au dessus de celles-ci, sur les poteaux.

Par conséquent, tout propriétaire d'arbres sur le bord des voies communales sera invité à les élaguer dès cet automne.

## Les compteurs « Linky » sont en cours de mise en place sur la commune.

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 prévoit le remplacement de 35 millions de compteurs classiques en France par des compteurs « Linky » d'ici 2021. ENEDIS (anciennement ERDF), entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité a commencé le remplacement sur Camlez. Ce nouveau compteur souhaité par l'état ne permet pas aux communes d'intervenir au niveau des abonnés car Enedis en possède la propriété unique. **Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky>**